

Sciences Po abandonne le concours d'entrée au profit d'un examen du dossier et d'un oral, et vise 30 % de boursiers

7-8 minutes

Sciences Po annonce, le 25 juin 2019, une réforme de ses modes d'admission en 1^{re} année pour la rentrée 2021 : les candidats, toutes voies confondues (concours, CEP, international), passeront tous par la même procédure, à savoir un examen du dossier scolaire (notes au lycée, notes des écrits du bac, projet personnel écrit) et un oral, qui se fera à distance. 15 % des places seront en outre réservées aux élèves ayant suivi le parcours CEP (contre 10 % aujourd'hui) et tous devront être boursiers. Au-delà, Sciences Po "s'engage à recruter a minima 30 % de boursiers" dans chaque promotion.



L'entrée principale de Sciences Po Paris, rue Saint-Guillaume.
Martin Argyroglo / Sciences Po

Sciences Po confirme son choix en faveur de la discrimination positive et son abandon progressif des modes traditionnels de recrutement des grandes écoles, en se rapprochant des pratiques de pays étrangers : le 25 juin 2019, l'établissement a en effet dévoilé le contenu de la réforme de ses voies d'entrée en première année, qui entrera en vigueur à la rentrée 2021.

abandon du concours en 2021

Première nouveauté : Sciences Po abandonne le recrutement sur concours. Dorénavant, les quelque 1 500 étudiants de première année seront recrutés selon la même procédure, qu'ils viennent de

l'étranger, des lycées conventionnés CEP ou d'ailleurs. Cette procédure unifiée reposera sur "quatre blocs" et n'exigera "aucun prérequis de combinaisons au bac" :

- une partie "quantitative" (avec l'examen des résultats du contrôle continu au lycée sur trois ans et de la moyenne des épreuves écrites au bac),
- une partie "qualitative" (écrit personnel du candidat sur son projet et ses motivations),
- et une partie orale, qui "ne sera pas décisive ni couperet comme actuellement", et qui se fera "à distance, dans les lycées où les candidats auront passé leur bac". 3 000 à 4 000 étudiants ayant atteint un "seuil d'admissibilité" à l'issue de l'examen de leur dossier seront ainsi convoqués à l'oral. La note finale résultera de la moyenne de ces quatre blocs.

30 % de boursiers visés et politique de quotas assumée

De plus, Sciences Po entend élargir sa politique de conventionnement avec des lycées (en doublant le nombre de partenaires, actuellement de 106 lycées) et renforcer la discrimination positive qui est attachée à ces partenariats : ainsi, ce ne sont plus 10 % mais 15 % des places en 1^{re} année qui seront "réservées" à des étudiants issus des lycées conventionnés ; en outre, pour éviter les stratégies de contournement qui ont été observées sur la période précédente, seuls les étudiants boursiers des lycées en question seront éligibles à ce quota.

Au-delà de ces 15 % de boursiers obligatoires, Sciences Po "s'engage" à atteindre le seuil de 30 % de boursiers a minima dans chacune de ses promotions, grâce aux effets de la réforme et en s'appuyant sur ses campus en régions, qui auront vocation à accueillir davantage d'étudiants français (actuellement, beaucoup de ces étudiants sont issus de la procédure internationale).

la philosophie de la réforme portée par Frédéric Mion



Frédéric Mion, directeur de Sciences Po Paris

| *Sciences Po*

Cette réforme, adoptée par 27 voix pour, 1 contre et 3 abstentions au Conseil de l'IEP du 25 juin 2019, est l'aboutissement d'une "réflexion menée depuis plus d'un an", explique Frédéric Mion, directeur de Sciences Po, et qui est issue de son projet de second mandat. "Nous avons observé les pratiques en cours dans des pays qui nous sont proches, et qui questionnent le modèle méritocratique de plus en plus grippé" de la France. "Or Sciences Po a pour vocation de former les élites de demain, et la crise sociale que le pays traverse témoigne de l'urgence de cette réflexion", poursuit le successeur de Richard Descoings.

"Nous avons été guidés par une question : de quels talents aura-t-on besoin dans 20 à 30 ans ? Nous parlons de gens qui seront en responsabilités au-delà de 2030, et qui feront face à des défis inconnus aujourd'hui", poursuit Frédéric Mion. "Cette réflexion passionnante a réuni la direction des études et de la scolarité, la direction internationale, mais aussi des chercheurs spécialistes de l'ouverture sociale dans le supérieur, des enseignants des lycées et du premier cycle de Sciences Po, etc." Au final, la nouvelle procédure "répond à trois caractéristiques", selon le directeur : "elle sera considérablement simplifiée, plus efficace pour déceler les talents et les qualités que nous recherchons, et plus équitable".

les épreuves écrites "faisaient réussir les catégories très privilégiées"

L'élargissement du dispositif CEP à 200 lycées est quant à lui une réponse au fait que "70 % des lycéens défavorisés se trouvent en

dehors des zones d'éducation prioritaire", note Frédéric Mion, et que cette carte est donc "à reconsidérer". Les lycées partenaires de Sciences Po sont actuellement très concentrés sur "l'Île-de-France et les territoires d'Outre-mer", mais "pas assez nombreux dans le Sud, le Sud-Ouest ou le Nord", illustre par exemple Bénédicte Durand, directrice des études et de la scolarité. "L'exposition sur Parcoursup et l'élargissement à 200 lycées partenaires devrait nous permettre d'atteindre de nouvelles frontières", dit-elle.



Bénédicte Durand, directrice des études et de la scolarité de Sciences Po Paris

Interrogés sur les risques de favoritisme induits par l'abandon du recrutement sur concours et la plus large place faite à la subjectivité dans le processus, Bénédicte Durand et Frédéric Mion soulignent que "toutes les études montrent que les épreuves écrites ne sont en rien un garant d'objectivité", et, en outre, que Sciences Po s'appuiera "sur les épreuves nationales du bac". "Nous aurons effectivement un devoir de transparence et de restitution des résultats de cette procédure", reconnaît cependant Bénédicte Durand.

"Il y a un renoncement au concours au profit du parcours", assume la directrice des études. "Étant donné la cartographie des inégalités en France, le lien qui existe entre réussite scolaire et catégories socioprofessionnelles, et au vu de ce que nous sommes déjà, c'est-à-dire un établissement dans lequel 50 % des élèves ne passent pas d'épreuves écrites, nous pensons que celles-ci ne sont plus utiles. Elles créaient une différenciation de traitement entre les uns et les autres, gênaient les dynamiques, et faisaient réussir des catégories socioprofessionnelles très privilégiées."